

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique

Grille d'évaluation jointe à l'arrêté N° 742 du 12-02-2019

Fixant les critères de sélection d'admissibilité au programme de perfectionnement à l'étranger

relative à une demande d'un stage de perfectionnement à l'étranger

(Réservée aux personnels administratif et technique)

I. Identification du candidat

Établissement:.....

Nom et prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Dernier diplôme universitaire obtenu :n°.....

Date d'obtention du diplôme

Établissement universitaire de délivrance

Fonction dans l'établissement d'origine :.....

II. Critères d'évaluation (Joindre les documents justificatifs)

Critères	Nombre de points	Total	Total
Ancienneté dans le grade, max.10 ans	0,5/année		05
Ancienneté du diplôme universitaire, max. 10 ans	0,5/année		05
Stage en lien avec la fonction et l'établissement d'accueil	max.05		05
L'importance de la formation pour le plan de développement de l'institution	max.05		05
Ancienneté dans le poste administratif, max. 10 ans	max.05		05
Projet de stage validé par les instances habilitées (CSF/CSI, CSU, Directeur de l'établissement)	max.40		40

Nombre de points/65
Classement du candidat/.....(nombre des candidats)
<u>Avis de la commission ad-hoc créée à cet effet, dans les spécialités des candidats</u>	
<u>Avis du Doyen (*)</u>	- Avis favorable - Avis défavorable

Motifs de l'avis défavorable :

(L'avis défavorable doit être obligatoirement motivé)

Visa du Doyen

Fait le :